

COMMUNE DE LA LANDE DE FRONSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal de LA LANDE DE FRONSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric BLANC, Maire**.

Nombres de conseillers

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 16

Elus	Présents	Absents	Pouvoir donné à	Secrétaire de séance	Pour	Contre	Abstention
BLANC Frédéric	x				x		
DEVAUX Géraldine	x				x		
PENINON Pascal	x						x
BROQUERE Marie-Noëlle	x				x		
ETOURNEAUD Mathieu	x						x
POULAIN Nathalie	x				x		
BIRON Florian	x				x		
CESAR Julie		x	DEVAUX Géraldine		x		
CHEMINARD Anaïs	x				x		
ELIES Sarah		x					
GUYON Alexandre-Louis	x						x
JACQUET Anthony		x	BIRON Florian		x		
JAWORSKI Valentin	x				x		
POUZET Laurent		x					
RIGAUDIE Jérémy	x				x		
TERRIERE Cindy	x				x		
TILLET Hélène	x			x	x		
GAUDIN Nathalie	x				x		
GALAND Jean		x					
ARNAUD Ghyslaine		x					
BEUTIS Daniel		x					
DEYRES Christelle		x					
GASTEUIL Jean Pascal		x					

Délibération N° 2026 / 38 : TRANSFERT DU PATRIMOINE SUITE A TRANSFERT DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE » ZAC DE L'ILLOT

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de la délibération numéro 2025D024 en date du 24 septembre 2025, le Conseil Municipal a décidé le transfert des parcelles formant la ZAC de L'Illot à la Communauté de Communes du Fronsadais, suite au transfert de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire » à ladite communauté de communes, concernant la Zone d'Aménagement Concerté de La Lande de Fronsac.

Les parcelles concernées sont les suivantes : Section AZ numéros 6-8-9-10-13-14-15-17-73-74-80-81-82-94-95-96-97-98-99-151-152-184-187-189-199-200.

Cette opération de transfert est assujettie aux formalités de publicité foncière en application de l'article 28 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et constitue une démarche indispensable pour garantir la consistance des droits patrimoniaux détenus par la Communauté de Communes du Fronsadais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le transfert de la ZAC de l'Illet à la Communauté de Communes du Fronsadais, par acte authentique en la forme administrative. Les frais de cette formalité seront à la charge de la Communauté de Communes du Fronsadais.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

VALIDE le transfert à la Communauté de Communes du Fronsadais, par acte authentique en la forme administrative, de la pleine propriété des parcelles ci-dessus désignées à titre gratuit,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer l'acte de transfert.

Votes : Pour : 13 Contre : Abstention : 3 **Adopté**

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait conforme,
Le 30/06/2026

Le Maire,
Frédéric BLANC



Le secrétaire de séance
TILLET Hélène

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller, connected loops.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr